

**REGLEMENT CHAMPIONNAT INTERCLUB**  
**NATIONALE 5 HAUTS-DE-SEINE**  
**SAISON 2021-2022**

**ADDITIF AU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS**

**Le règlement du Championnat Interclub Nationale 5 Hauts de Seine est celui appliqué à la Nationale 4, avec les modifications suivantes (les numéros d'articles correspondent aux numéros d'articles du règlement du Championnat de France des Clubs)**

**1.1 Structure**

Le Championnat Interclub Nationale 5 Hauts-de-Seine est organisé par le Comité Départemental des Echecs des Hauts-de-Seine.

**1.2 Déroulement de la compétition**

Le calendrier de la compétition reprend celui du championnat de France interclub par équipe de Nationale 4.

Il y a deux groupes : le groupe A (Nord) composé de 5 équipes et le groupe B (Sud) composé de 5 équipes.

Il y a 5 rondes dans chaque groupe (appariement Berger).

Puis une phase de départage où le 1<sup>er</sup> du groupe A affronte chez lui le second du groupe B et le 1<sup>er</sup> du groupe B rencontre, chez lui, le 2<sup>ème</sup> du groupe A.

Pour l'ultime ronde de départage, les vainqueurs se rencontrent pour désigner le 1<sup>er</sup> de la compétition. La rencontre a lieu chez celui qui aura fait le meilleur score lors de la 1<sup>ère</sup> rencontre de la phase finale (ou le meilleur score lors de la phase préliminaire en cas d'égalité). De même, les vaincus de la 1<sup>ère</sup> ronde finale se rencontrent dans les mêmes conditions pour désigner les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de la compétition.

De même, le 3<sup>ème</sup> du groupe A rencontre le 4<sup>ème</sup> du groupe B et le 3<sup>ème</sup> du groupe B rencontre le 4<sup>ème</sup> du groupe A. Les vainqueurs et les vaincus se rencontrent pour l'ultime ronde de départage

L'équipe la mieux classée de la compétition accède à la Nationale 4 Ile-de-France. Si une équipe refuse son accession, c'est l'équipe suivante dans le classement départemental qui se voit proposée de monter en Nationale 4.

Un match de barrage interdépartemental peut être nécessaire. Il se joue comme une ronde du championnat.

## **2.1 Directeur de la compétition**

Il est nommé par le Président du Comité Départemental des Hauts-de-Seine.

## **2.3 Lieu et heure des rencontres**

L'équipe première nommée dans les appariements établis par le directeur de la compétition reçoit et organise la rencontre.

Sauf avis contraire du directeur de la compétition, l'heure du début des parties est fixée à 14h15.

## **2.5 Arbitres**

Il n'y a pas d'obligation de présence d'un arbitre dans ce championnat. Mais elle est fortement conseillée.

## **3.3 Cadence**

Les parties sont jouées à la cadence Fischer de 40 coups en 1h30, puis 30 minutes pour terminer la partie, avec adjonction de 30 secondes par coup durant toute la partie (cadence B des règles générales).

Toute partie ne se jouant pas à la cadence réglementaire est sanctionnée d'un forfait administratif pour le joueur appartenant au club organisateur ou/et au joueur qui a refusé d'utiliser ladite cadence.

La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie.

## **3.7 Composition des équipes**

**3.7.a)** Chaque équipe est composée de 6 joueurs licenciés A respectant l'article 1 des Règles Générales des compétitions fédérales.

**3.7.g)** Cet article n'est pas appliqué dans cette compétition.

**3.7 h)** Au moins quatre des joueurs composant une équipe doivent posséder la nationalité française ou être ressortissants de l'Union Européenne résidant en France. En cas d'infraction, forfait administratif sur le premier échiquier concerné et tous ceux qui le suivent.

### **3.8 Forfaits sportifs**

Une équipe ayant au moins 3 joueurs forfaits perd sur le score de 3-0 (4-0 de points de partie). Le Comité départemental peut adopter un système d'amendes pour forfait d'équipe.

### **3.9 Litiges techniques**

Un appel des décisions de l'arbitre ou du directeur de la compétition peut être interjeté. Les appels doivent être envoyés au Directeur Technique de la Ligue, ou au Directeur de la compétition, qui les transmettra à la Commission des Litiges de la Ligue.

### **4.1 Points de parties**

Le score d'une équipe ayant gagné par forfait sportif ou à la suite de pénalités administratives de l'équipe adverse est de 4 - 0 en points de parties, sauf si le score obtenu sur l'échiquier est supérieur, auquel cas c'est ce dernier qui sera retenu.

### **4.5 Appels sportifs**

Il peut être fait appel des décisions de l'arbitre ou du directeur de la compétition auprès de la Commission des Litiges de la Ligue Ile-de-France.

le 27/09/2021

Comité des Echecs des Hauts-de-Seine